

Compétences complémentaires du pôle Outre-mer :

Une négociation ? Vraiment ?

Une journée et demie de discussion sur les compétences complémentaires du pôle Outre-mer s'est achevée le 5 avril dernier. Elle fait suite à la réunion-bilan de l'application de l'accord qui a révélé pour certaines stations une volonté manifeste de la direction de ne pas appliquer l'accord.

Le bilan à peine bouclé en février, la négociation devait cette fois, aboutir à la reconnaissance et à la valorisation des compétences complémentaires que la direction avait refusé d'intégrer lors de la négociation de l'accord initial. La CGT a insisté pour que ces pratiques soient prises en compte dans l'avenant proposé. Pour toute réponse, la direction renvoie à la négociation nationale des compétences complémentaires pour l'ensemble de l'entreprise, qui devrait avoir lieu en septembre prochain.

Aujourd'hui, la CGT considère donc à double titre que la négociation sur les compétences complémentaires du pôle Outre-mer n'est pas terminée. En plus, dès la semaine prochaine, il sera encore question des compétences complémentaires puisqu'il s'agira de défendre lors des NAO leur revalorisation.

Un nouvel agenda s'impose donc, afin que les débats sur les compétences complémentaires du pôle Outre-Mer puissent se poursuivre. La CGT tient à ramener les discussions à la réalité de l'entreprise, et non à la simple vision limitée de la direction.

Nous continuerons à nous battre, déterminés à faire respecter le travail des salariés de notre entreprise.

Paris, le 13 avril 2017